



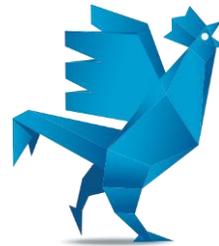
Contexte crise COVID-19

Présentation mesures d'urgence opérées par Bpifrance

Avril 2020

Qui peut en bénéficier :

Toutes les entreprises immatriculées en France, de tout secteur et de toute taille, ainsi que leurs filiales en Asie.
Le soutien en trésorerie est mis en place sur la maison-mère en France pour apport de cash dans sa filiale à l'étranger.



LE GROUPE BPIFRANCE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



50%

50%

bpifrance

90%

100%

100%

bpifrance
FINANCEMENT

bpifrance
INVESTISSEMENT

bpifrance
ASSURANCE EXPORT

Garantie

Subventions
& Prêts

Capital
Risque

Mid-
&
Large-
caps

Assurance
Prospection

Assurance
Crédit

Co-Financement

Fonds
de
Fonds

PME

Assurance
Change

Assurance des
cautions et
préfinan-
cements

Accompagnement

INNOVATION

INTERNATIONAL

**Un dispositif global
mis en place
immédiatement par
le gouvernement
français**

1. Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs)
2. Remise d'impôts directs
3. Report des loyers et factures (eau, gaz, électricité)
4. Fonds de solidarité pour les TPE, indépendants et micro-entrepreneurs : une aide pouvant aller jusqu'à 3 500 €
5. Prêt garanti par l'Etat
6. Médiation du crédit pour le rééchelonnement des crédits bancaires
7. Dispositif de chômage partiel
8. Médiateur des entreprises en cas de conflit
9. Marchés publics : les pénalités de retard ne seront pas appliquées

Plus de renseignements sur :

<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

Bpifrance

Plan de soutien d'urgence

PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

- 25% du CA 2019 ou 2x la masse salariale pour startups innovantes ou création récente
- 1 an de différé avec possibilité d'étaler le remboursement de 1 à 5ans
- Garanti à 90%

PRÊT DIRECT BPIFRANCE

- 10K€ à 30 M€
- Jusqu'à 1 an de différé, amortissable sur 3 à 5 ans
- Sans garantie

RENFORT DES PRÊTS INNO BPIFRANCE

- Innovation R&D
- Amorçage Investissement

ENTREPRISES EXPORTATRICES

ASSURANCE PROSPECTION

Augmentation de la durée de prospection et report des décomptes pour l'année en cours

GARANTIE DES PROJETS À L'INTERNATIONAL

Prolongation de la durée des garanties en cours, réduction du délai de franchise

ASSURANCE CAUTIONS ET PRÉFINANCEMENTS

Allongement de la durée de validité des enveloppes de préfinancement et réhaussement des quotités garanties

ASSURANCE CHANGE

Raccourcissement des délais d'instruction

ASSURANCE-CRÉDIT

Assouplissement des conditions d'éligibilité pour permettre la couverture de contrats d'exportation d'une durée inférieure à 2 ans à destination des pays de l'UE et de l'OCDE
Augmentation du délai de validité des promesses de garantie

ENTREPRISES INNOVANTES

PONT AÉRIEN DE CASH

FONDS DE RENFORCEMENT DES PME

FRENCH TECH BRIDGE

EQUITY

CLIENTS HISTORIQUES

SUSPENSION AUTOMATIQUE DES ÉCHÉANCES DE PRÊTS POUR 6 MOIS

**Prêt
Garanti
par
l'Etat**

90%

**TPE, PME, ETI et grands groupes
qui traversent une impasse de
trésorerie
liée à la crise sanitaire de Covid-19**

Des mesures immédiates
de soutien pour les entreprises

Coronavirus COVID19

**Chefs d'entreprises,
contactez votre banque
et Bpifrance pour bénéficier
du Prêt garanti par l'État**

Cliquez ici pour vous rendre sur
<http://attestation-pge.bpifrance.fr/>



 **BÉNÉFICIAIRES**

● Startup ● TPE ● PME ● ETI ● GE

Y compris de création récente

ÉLIGIBILITÉ

- TPE, PME et ETI selon définition européenne
- et aussi les grands groupes pour le PGE
- Entreprise immatriculée en France
- Tous secteurs d'activité
- Toute forme juridique

Garantie des
prêts bancaires
jusqu'à:

90%

Enveloppe de
300 Md€

 **MODALITÉS**

- Garantie pour faciliter la mise en place de nouveaux crédits pour soutenir la trésorerie à 90% sauf pour les grands groupes (+5000 salariés ou CA > 1,5 Mds€ = 80% / CA > 5 Mds€ = 70%)
- Avance de trésorerie de 12 mois. A l'issue, remboursement ou amortissement sur une durée de 1 à 5 ans.
- Montant maximum de 25% du CA HT annuel
- Process : 1. discussion avec sa banque et détermination du montant 2. attestation-pge.bpifrance.fr 3. finalisation du dossier et mise en place du prêt
- Délégation et outils digitaux dans les réseaux bancaires



**Fonds de
garantie**

90%

**TPE, PME, ETI et grands groupes
qui traversent un moment difficile
lié à la crise sanitaire de Covid-19**

 **BÉNÉFICIAIRES**

● TPE ● PME ● ETI

Y compris de création récente

ÉLIGIBILITÉ

- TPE, PME et ETI selon définition européenne
- Entreprise immatriculée en France
- Tous secteurs d'activité

**Garantie des
prêts bancaires
à hauteur de :**

90%

Ligne de crédit confirmé CORONAVIRUS

- Garantit la mise en place ou le renouvellement de lignes de crédits court terme
- sont concernés les découverts, les facilités de caisse, les escomptes Dailly, les mobilisations de créances nées à l'export
- pour les concours confirmés sur une durée de 12 mois minimum à 18 mois maximum
- plafonds de risque par groupe : 5M€ PME / 30 M€ ETI

Renforcement Trésorerie CORONAVIRUS

- Garantit les nouveaux financements amortissables (crédits ou crédit-bail) à moyen ou long terme
- dont les prêts personnels aux dirigeants pour réaliser des apports en fonds propres dans l'entreprise
- dont les prêts d'acquisition d'une entreprise en redressement judiciaire
- durée : entre 2 et 7 ans (et jusqu'à 15 ans pour les prêts immobiliers)
- plafonds de risque par groupe : 5M€ PME / 30 M€ ETI

Prêt Atout

Entreprises qui traversent un moment **difficile** lié à la crise sanitaire de **Covid-19**

BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME
- ETI

ÉLIGIBILITÉ

- TPE, PME et ETI selon définition européenne
- Entreprise immatriculée en France
- 12 mois d'activité minimum
- Tous secteurs d'activité, sauf exclusions (les SCI, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles ayant un CA inférieur à 750 K€)

QUE FINANCE CE PRÊT ?

- Le besoin de Trésorerie ponctuel
- L'augmentation exceptionnelle du BFR, liée à la conjoncture

MODALITÉS

- De 50 K€ à 5 M€ pour les PME, et jusqu'à 30 M€ pour les ETI
- Remboursement de 3 à 5 ans après une période de différé de 12 mois
- Aucune sureté réelle ni personnelle
- Échéances trimestrielles, à terme échu, amortissement linéaire du capital
- Co-financement avec une banque recherché mais non imposé

COÛTS

- Taux fixe ou variable
- Pas de frais de dossier
- Assurance Décès PTIA facultative

Prêt Rebond

En partenariat avec les Régions françaises
Entreprises qui traversent un moment difficile
lié à la crise sanitaire de Covid-19

BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME

ÉLIGIBILITÉ

- TPE et PME selon définition européenne
- Entreprise immatriculée en France
- 12 mois d'activité minimum
- Tous secteurs d'activité, sauf exclusions (voir spécificités régionales)
- Critères d'éligibilités spécifiques en fonction des régions

QUE FINANCE CE PRÊT ?

- Le besoin de Trésorerie ponctuel
- L'augmentation exceptionnelle du BFR, lié à la conjoncture
- Les investissements immatériels : coûts de mise aux normes (environnement, sécurité), recrutement et, frais de prospection, ...
- Les investissements corporels à faible valeur de gage : matériel conçu/réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, matériel informatique...

MODALITÉS

- De 10 k€ jusqu'à 300k€, selon les régions
- Remboursement de 7 ans après une période de différé de 24 mois
- Aucune sureté réelle ni personnelle
- Échéances trimestrielles
- Co-financement avec une banque recherché mais non imposé

COÛTS

- Taux zéro ou très bas
- Pas de frais de dossier
- Assurance Décès PTIA facultative

Prêt Tourisme

Entreprises du tourisme qui traversent un moment difficile lié à la crise sanitaire de Covid-19

BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME

ÉLIGIBILITÉ

- TPE et PME selon définition européenne
- Entreprise immatriculée en France
- Créés depuis plus de 3 ans
- Exerçant dans le secteur du **tourisme** comprenant l'hébergement, la restauration, les loisirs, les voyages et transports touristiques, patrimoine, évènement, etc...

QUE FINANCE CE PRÊT ?

- Le besoin de Trésorerie ponctuel
- L'augmentation exceptionnelle du BFR, lié à la conjoncture
- Les investissements immatériels : coûts de mise aux normes (environnement, sécurité), recrutement et, frais de prospection, ...
- Les investissements corporels à faible valeur de gage : matériel conçu/réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, matériel informatique...
- Les opérations de transmission (y compris croissance externe) : acquisition de fonds de commerce ou achat de titres permettant de devenir majoritaire à l'issue de l'opération

MODALITÉS

- De 50 k€ jusqu'à 1M€
- Durée de 2 à 10 ans après une période de différé de 6 à 24 mois
- Aucune sureté réelle ni personnelle
- Échéances trimestrielles
- Co-financement avec une banque recherché mais non imposé

COÛTS

- Taux fixe
- Pas de frais de dossier
- Assurance Décès PTIA facultative

Mesures Export

Mesures opérées par Bpifrance pour les entreprises françaises exportatrices et les implantations à l'international

L'octroi des garanties de l'Etat à travers Bpifrance pour les **cautions et les préfinancements de projets export** sera renforcé afin de sécuriser la trésorerie des entreprises exportatrices. Les quotités garanties pourront être ainsi relevées à 90% pour toutes les PME et ETI. La durée de validité des accords de garanties des préfinancements export sera prolongée, pour atteindre six mois.

Les **assurances-prospection** en cours d'exécution seront prolongées d'un an, permettant une extension de la période de prospection couverte. (3 années de prospection pour les contrats de 2 ans, 4 années de prospection pour les contrats de 3 ans).

Une capacité de 2 Md€ sera apportée à l'**assurance-crédit export de court terme** grâce à l'élargissement du dispositif de réassurance publique Cap France export. Ce dispositif couvrira l'ensemble des pays du globe (Politique d'Assurance Crédit).

L'implantation à l'international facilitée grâce à la Garantie des Projets à l'International, c'est-à-dire la **garantie des fonds propres injectés dans une filiale à l'étranger**. La durée de **validité des accords est rallongée** et la durée du délai de carence est réduite.

Mesures Innovation

Soutenir les **startups** et rassurer le **capital risque**

Fonds de Renforcement des PME

- Enveloppe de 100 M€
- Ticket **OBSA** de **500K€** à **5M€**
- À destination des PME et petite ETI industrielles ou de services **> 5 M€ de CA**
- Financement du **BFR** et renforcement, ou restructuration, de **haut de bilan**



French Tech Bridge

- Enveloppe de **80M€**
- auprès des investisseurs privés historiques
- **OC** de **100K€** à **5M€**
- Prioritairement aux start-up qui devaient réaliser une **levée de fonds** dans les prochains mois

Renforcement des **aides** et des **prêts**

Généralités

- **Gel**, ou **report**, des échéances des aides et avances remboursables de **6 mois**
- Remboursement **accéléré** des **crédits d'impôt recherche (CIR)** pour 2019.
- **Maintien sur 2020** des aides à l'innovation Bpifrance avec une enveloppe de **1,3 Mds€**

Renforcement des Prêts

- **Prêt Garanti par l'Etat** adapté pour les entreprises innovantes d'un montant jusqu'à **2 fois la masse salariale annuelle**
- **Prêt Innovation R&D** et **Prêts d'Amorçage Investissement** renforcés
 - PI R&D : dépenses éligibles élargies aux besoins exceptionnels de BFR lié à la crise COVID 19
 - PAI : dans le contexte du COVID 19, l'entreprise n'est pas nécessairement en cours de levée de fonds immédiate

Process

- Client Bpifrance : contactez directement votre Chargé d'Affaires.
- Nouvelle prise de contact via le lien suivant : <https://contacts.bpifrance.fr/serviceclient/demande/financement>

**Démarches à
mettre en place
depuis votre
maison-mère 
située en France**



N'hésitez pas à nous contacter

Marianne Wlassewitch

marianne.wlassewitch@bpifrance.fr

Guillaume Eichene

guillaume.eichene@bpifrance.fr

**ENTREPRENEURS, ON NE VOUS LÂCHERA PAS,
GARDEZ LE CAP !**

Rendez-vous sans plus attendre sur [Bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr)